



FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 11/6/2021 Date de révision: 10/20/2022 Remplace la version de: 6/23/2014 Version: 1.6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER
Code du produit : 7195
Type de produit : Produits lustrant et mélanges de cires
Autres moyens d'identification : UPC 78072706506

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Composé de polissage abrasif
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs, Améliore le lustre sur les surfaces polies

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que les usages identifiés sans l'avis d'experts. Une utilisation incorrecte peut provoquer des effets néfastes pour la santé, la sécurité et l'environnement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Farecla Products Limited
Broadmeads
Ware, SG12 9HS – Hertfordshire
UK
T +44 (0)19 2046 5041 (8:30-16:30 Monday to Friday) - F +44 (0)19 2046 6557
technical@farecla.com - www.farecla.com

Représentant exclusif

Saint-Gobain Coating Solutions
50 rue du Mourelet Z.I. Courtine Mourre Frais, B.P.
FR- 90966 84093 Avignon – Cedex
France
T 0033 (0) 4 90 85 85 00 - F 0033 (0) 4 90 82 94 52
qualite-ehs.coating-solutions@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)19 2046 5041 (8:30-16:30 Monday to Friday)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Algérie	Centre Anti-poisons d'Algérie	Bd Said Touati CHU BAB El Oued Alger	+021 97 98 98	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one(2634-33-5), 5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Indications de danger détectables au toucher	: Non applicable

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL : 00-1

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Si dans les yeux: ce matériau peut causer une irritation mécanique.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1\%$ évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

Composant

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant

Huile minérale blanche (pétrole)(8042-47-5)	Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
---	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures en C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	N° CAS: 64742-47-8 N° CE: 926-141-6 N° Index: 01-2119456620-43-XXXX N° REACH: 01-2119456620-43	10 – 30	Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° CAS: 1174522-19-0 N° CE: 919-029-3 N° REACH: 01-2119457735-29	1 – 10	Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° CAS: 64742-48-9 N° CE: 919-857-5 N° REACH: 01-2119463258-33	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304
Huile minérale blanche (pétrole)	N° CAS: 8042-47-5 N° CE: 232-455-8 N° REACH: 2119487078-27	1 – 10	Asp. Tox. 1, H304
1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	0.01 - < 0.05	Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400
bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	N° CAS: 52-51-7 N° CE: 200-143-0 N° Index: 603-085-00-8 N° REACH: 01-2119980938-15	≤ 0.01	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	< 0.0015	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Huile minérale blanche (pétrole)	N° CAS: 8042-47-5 N° CE: 232-455-8 N° REACH: 2119487078-27	(0 ≤ C < 100) Asp. Tox. 1, H304
1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	(0.05 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 911-418-6 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	(0.0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0.06 ≤C < 0.6) Skin Irrit. 2, H315 (0.06 ≤C < 0.6) Eye Irrit. 2, H319 (0.6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314 (0.6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318

Remarques

: Contient entre autres ingrédients:
15 à 30 % de zéolithes; 15-30% Hydrocarbures aliphatiques; <5% Tensioactifs non ioniques, Benzisothiazolinone, Chloromethylisothiazolinone, Methylisothiazolinone, Bronopol, colorant. Pour plus d'informations sur les ingrédients, visitez www.farecla.com

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation. Démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne dispersez pas la matière répandue avec des jets d'eau à haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Reactivité en cas d'incendie	: Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Les produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible, p.ex.: sable/terre. Eloigner le personnel superflu. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Gardez à des températures supérieures au point de congélation. Permettre les conditions de congélation peut dégrader le produit.
Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
Informations sur le stockage en commun : Rangez-les loin des denrées alimentaires.
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures en C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques (64742-47-8)

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Distillats légers de pétrole, hydrotraités (vapeurs) / Destillate (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte, leichte (Dampf)
MAK (OEL TWA) [1]	350 mg/m³
MAK (OEL TWA) [2]	50 ppm (vapeur)
KZGW (OEL STEL)	700 mg/m³
KZGW (OEL STEL) [ppm]	100 ppm (vapeur)
Toxicité critique	SNC
Notation	SS _c
Remarque	OSHA
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-48-9)

Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Benzyna do lakierów
NDS (OEL TWA)	300 mg/m³
NDSch (OEL STEL)	900 mg/m³
Référence réglementaire	Dz. U. 2018 poz. 1286

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité / Naphtha (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte, schwere
MAK (OEL TWA) [1]	300 mg/m³
MAK (OEL TWA) [2]	50 ppm
KZGW (OEL STEL)	600 mg/m³
KZGW (OEL STEL) [ppm]	100 ppm
Toxicité critique	SNC
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

MAK (OEL TWA)	0.05 mg/m³ (5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one and 2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1)
OEL catégorie chimique	Skin sensitizer

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
MAK (OEL TWA) [1]	0.2 mg/m³ (i)
KZGW (OEL STEL)	0.4 mg/m³ (i)
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	S, SS _c
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)

Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)

Nom local	Weißes Mineralöl (Erdöl)
AGW (OEL TWA) [1]	5 mg/m³ (A)
Facteur limitant l'exposition maximale	4(II)
Remarque	DFG - Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe der DFG (MAK-Kommission); Y - Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden
Référence réglementaire	TRGS900

Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Huile de paraffine / Weissöl, pharmazeutisch
MAK (OEL TWA) [1]	5 mg/m³ (i)
Toxicité critique	Poumons
Notation	SSc
Remarque	NIOSH, DFG
Référence réglementaire	www.suva.ch, 28.03.2022

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection des mains:

Gants de protection. Des exemples de matériaux de barrière de gants préférés comprennent : Caoutchouc butyle. Latex de caoutchouc naturel). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Alcool polyvinyle ("PVA"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle").

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le masque à poussière fine avec expiration Valve est recommandé d'utiliser lorsque la poussière et la brume dépassent les limites d'exposition dans l'air, selon EN149:2001 - A1:2009 FFP2 NR standard. Le masque respiratoire doit être porté lorsque les risques respiratoires ont été identifiés et évalués. La protection respiratoire doit toujours être déterminée sur les évaluations quantitatives de l'exposition.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessitent une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Fournir des douches oculaires et des douches de sécurité facilement accessibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aigue-marine légère.
Odeur	: légère.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: ≈ 0 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 6 – 7
Viscosité, cinématique	: 3500 mm²/s
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1.09
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 177 g/l (17.7%)

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classifié
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classifié

Hydrocarbures en C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 20 mg/l/4h

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (1174522-19-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5266 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-48-9)	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	≥ 3160 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	490 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	670 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	4115 mg/kg de poids corporel

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)

CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) 100 mg/l

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)

DL50 orale rat 180 mg/kg

DL50 cutanée rat > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:

CL50 Inhalation - Rat ≥ 0.588 mg/l air Animal: rat

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

DL50 orale rat 66 mg/kg de poids corporel

DL50 cutanée rat > 1008 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-2 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

CL50 Inhalation - Rat 0.17 mg/l air

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)

DL50 orale rat > 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 401 de l'OCDE (Toxicité buccale aigue)

DL50 cutanée lapin > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: lapin, Ligne directrice: Ligne directrice de l'OCDE 402 (Toxicité cutanée aigue)

CL50 Inhalation - Rat > 5 mg/l air Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 403 de l'OCDE (Toxicité par inhalation aigue)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classifié
pH: 6 – 7

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

pH 3.43 Temp.: 20 °C Concentration: 10 g/L

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classifié
pH: 6 – 7

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

pH 3.43 Temp.: 20 °C Concentration: 10 g/L

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié
Cancérogénicité : Non classifié
Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (1174522-19-0)

NOAEL (animal/mâle, F0/P) ≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

NOAEL (animal/femelle, F0/P) ≥ 1500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)

NOAEL (animal/femelle, F1) ≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)

NOAEL (animal/femelle, F1) 56.6 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: EPA OPPTS 870.3800 (Reproduction and Fertility Effects)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classifié

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-48-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
---	--

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classifié
--	-----------------

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (1174522-19-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	> 10.4 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	0.525 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: EPA OPP 82-3 (Subchronic Dermal Toxicity 90 Days)
-------------------------------------	---

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Ligne directrice: Ligne directrice 453 de l'OCDE (Études combinées sur la toxicité chronique / cancérogénicité)
-----------------------------	---

Danger par aspiration	: Non classifié
-----------------------	-----------------

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Viscosité, cinématique	3500 mm²/s
------------------------	------------

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (1174522-19-0)

Viscosité, cinématique	3.3 – 20 mm²/s (20°C)
------------------------	-----------------------

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-48-9)

Viscosité, cinématique	1.33 mm²/s Temp.: '20°C' Parameter: 'kinematic viscosity (in mm²/s)'
------------------------	--

Huile minérale blanche (pétrole) (8042-47-5)

Viscosité, cinématique	2 mm²/s @ 40°C
------------------------	----------------

Hydrocarbure	Oui
--------------	-----

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classifié
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classifié
Non rapidement dégradable	

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures en C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques (64742-47-8)

CL50 - Poisson [1]	2.2 mg/l
--------------------	----------

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)

CL50 - Poisson [1]	2.18 mg/l
CL50 - Poisson [2]	2.15 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2.94 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	2.9 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2.94 mg/l waterflea
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	0.11 mg/l
CEr50 algues	150 µg/l

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (52-51-7)

CE50 - Crustacés [1]	1.4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0.25 mg/l Test organisms (species): Skeletonema costatum
CE50 72h - Algues [2]	0.37 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
LOEC (chronique)	0.88 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	0.27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	21.5 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '49 d'

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

CL50 - Poisson [1]	0.19 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CL50 - Poisson [2]	0.28 mg/l Test organisms (species): Lepomis macrochirus
CE50 - Crustacés [1]	0.16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0.0052 mg/l (Skeletonema costatum) (OECD 201)
CE50 72h - Algues [1]	0.048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC (chronique)	0.1 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0.098 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'
NOEC chronique crustacé	0.004 mg/l 21 d (Daphnia) (OECD 211)
NOEC chronique algues	0.0012 mg/l 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

Hydrocarbures en C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques (64742-47-8)

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée de persistance disponible pour ce produit.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée de bioaccumulation disponible.
------------------------------	--

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures en C11 à C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques (64742-47-8)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	6 – 8.2
--	---------

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)

BCF - Poisson [1]	6.62
-------------------	------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.9 – 0.99
--	-------------

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

BCF - Poisson [1]	41 – 54
-------------------	---------

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3.6 (calculé) S 1177
---	----------------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0.75
--	------

12.4. Mobilité dans le sol

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Ecologie - sol	Semi-solide dans la plupart des conditions environnementales. S'il pénètre dans le sol, il s'adsorbera sur les particules du sol et ne sera pas mobile.
----------------	---

1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one (2634-33-5)

Tension superficielle	72.6 mN/m
-----------------------	-----------

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.97
---	------

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.81 – 1
---	----------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 04 12 - boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 177 g/l (17.7%)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 sur les précurseurs de drogues)

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies
Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3 (2H) -one(2634-33-5), 5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

FARECLA G3 PRO COLOUR RESTORER

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
-----------	---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Bien que Farecla Products Ltd. estime que les données et informations contenues dans ce document sont factuelles et que les opinions sont celles d'experts qualifiés, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une représentation pour laquelle Farecla assume toute responsabilité légale. Elles sont proposées uniquement à des fins de considération, d'investigation, de données et d'informations conformément aux lois et réglementations applicables.